

GROUPE DE TRAVAIL POSTES CPE

Le Groupe de travail créations - suppressions de postes qui nous réunit aujourd'hui est directement lié aux conditions de travail, aux questions d'emploi et de recrutement. C'est pourquoi, nous condamnons fortement l'absence de création de postes CPE dans le budget 2018. Zéro création de postes de CPE qui s'accompagne d'une baisse de 50 places au concours externe 2018. Le signal est désastreux pour les étudiants et futurs étudiants, il l'est aussi pour les collègues. Ce gouvernement ne fait pas le choix d'améliorer les conditions de travail, d'études et d'emploi. C'est, encore une fois, une logique comptable qui est à l'oeuvre. Il n'a pas choisi d'améliorer les conditions d'étude des élèves. Il n'y aura aucune création de postes de CPE et d'AED pour encadrer les collégiens et lycéens plus nombreux dans l'académie de Lyon à la rentrée 2018 (+ 2255 élèves) alors même que l'académie ouvre un établissement dans le département de l'AIN.

Outre les conditions de travail, cette politique de recrutement sans ambition ni continuité se répercute directement sur les possibilités de mutations offertes aux collègues : nombreux sont ceux qui hésitent à demander une mutation à l'aveugle, voire s'autocensurent.

Trop de CPE ont aujourd'hui, nous le rappelons une nouvelle fois, des effectifs d'élèves à suivre incompatibles avec l'exercice de leurs missions. Ne pas être en mesure d'apporter à chaque élève le temps d'écoute nécessaire à son accompagnement est source de souffrance au travail pour de nombreux collègues. Pour certains, s'ajoutent aux conditions de travail difficiles des méthodes de management infantilisantes et contre-productives.

Cinq établissements verront un poste de CPE supprimé à cette rentrée 2018. Quels sont les critères retenus pour expliquer cette cure ? Le SNES-FSU ne peut donc, que s'opposer aux propositions présentées au Groupe de Travail de préparation du Comité Technique Académique du 27 Mars 2018.

Le SNES-FSU maintient sa revendication d'un CPE pour 250 élèves, pour un suivi et un encadrement des élèves à la hauteur des ambitions qui doivent être celles du service public d'éducation et dont notre pays a plus que jamais besoin.

Le SNES-FSU exige un véritable plan de recrutement de CPE à long terme. Il appellera les élus FSU à voter contre ces mesures lors de ce CTA.

Le SNES-FSU appelle l'ensemble des personnels du second degré à participer massivement à l'action du 22 Mars 2018.

Les commissaires paritaires SNES – SNUEP
W.BESSUEILLE – L. BOCCADORO – E. FRISO – E. GOETZ
M. LEBRUN - G.P. MURA – MB. TRUTT – A. ZAMI